

ÉTÉ 2026

MULTIPROPRIETES

Saint Jean de Dieu - Lyade - IRJB - Siège - Pôle Logement

C'est le moment de vous inscrire...

Modalités et conditions d'attribution

Rappel : Au cours des 3 dernières années, que vous ayez ou pas des enfants à charge, des points vous sont attribués à chaque fois que vous partez en multipropriété (par attribution, sur une disponibilité ou suite à un désistement)

soit 1 point pour 1 semaine et 2 points pour 2 semaines

Le salarié ayant moins d'un an de présence au moment des inscriptions de multipropriétés, ne sera pas prioritaire par rapport à un salarié n'étant jamais parti au cours des 3 dernières années.

En revanche, il sera mis à égalité avec le ou les salariés ayant le moins de points y compris 0.

S'il est le seul inscrit sur une période, celle-ci lui sera automatiquement attribuée.

Inscription

par courrier uniquement et accompagnée de la fiche d'identification 2026 jusqu'au

JEUDI 08 JANVIER 2026, dernier délai

Attribution et tirage au sort ouvert au public et en présence des élus

JEUDI 12 JANVIER 2026 à 14 heures

Disponibilités

Les disponibilités seront diffusées à l'ensemble des salariés actifs le

JEUDI 05 FEVRIER 2026

Les retraités devront **attendre le mardi 7 avril 2026** pour faire une demande

A compter du 5 février 2026, un délai d'un mois sera imposé aux personnes ayant déjà obtenu une 1ère location pour pouvoir louer une autre période.

**Votre demande vous engage
et a une incidence sur le traitement et les résultats du tirage au sort**

Périodes de vacances scolaires

Les personnels avec enfants à charge totalisant le moins de points sont prioritaires.

Les personnels sans enfants à charge jamais partis (donc sans points) sont à égalité avec ceux ayant des enfants à charge, déjà partis et totalisant le moins de points. Ils feront donc l'objet d'un tirage au sort.

Périodes hors vacances scolaires

Les personnels avec ou sans enfants à charge totalisant le moins de points sont prioritaires.

**A égalité de points, la location sera attribuée
à la personne dont le départ en location remonte le plus loin**

Attribution

Pour toutes les périodes et à égalité de critères, un **tirage au sort ouvert au public et en présence des élus** déterminera l'attribution. Après l'attribution, soit le jeudi 12 janvier 2026, vous recevrez un mail sur votre messagerie professionnelle et personnelle pour vous informer.

Vous avez obtenu votre location

Versement de la totalité du paiement du montant de la location (possible en 4 fois maximum).

Parution le jeudi 11 décembre 2025

Vous n'avez pas obtenu votre location

Destruction de votre chèque (1er acompte de 20%). Vous devenez **prioritaires** et un **délai** vous est accordé **jusqu'au jeudi 22 janvier 2026** pour vous replacer sur une autre période. Vous devez alors nous verser 50% du montant total de la location. Un éventuel tirage au sort public et en présence des élus aura lieu le jeudi 29 janvier 2026 à 14 heures si pluralité de demandes sur les mêmes périodes.

Dans tous les cas et pour chaque attribution, le règlement du solde de la location devra être versé au CSE

Tous les chèques seront encaissés avant votre départ et la location devra être soldée le jour du départ

Vos documents de réservation sont obligatoires pour accéder à l'hébergement.

Ils vous seront adressés par mail

Désistement

Tout désistement entraînera **obligatoirement la remise en location par le CSE**

Ce dernier retiendra la somme de 12% de la totalité de la location si désistement de la validation à 1 mois avant le départ et 15% de 1 mois au jour du départ prévu. Le montant maximum retenu est fixé à 70 €.

Cette retenue ne sera pas appliquée dans les cas de force majeure et sur justificatif (maladie, raison de service du salarié, refus de congés du conjoint, événements graves) et chaque cas sera étudié en commission.

Nous vous rappelons que les demandes se font uniquement par courrier

(formulaire ci-joint et disponible au comité social et économique, site www.csesjd.fr ou Syberjd)

jusqu'au JEUDI 08 janvier 2026, dernier délai

accompagnées d'un chèque de 20% du montant total de la location
à l'ordre du Comité Social et Economique St Jean de Dieu

Disponibilités

Les disponibilités seront diffusées à l'ensemble des salariés actifs le

JEUDI 05 FEVRIER 2026

IMPORTANT : Au vu du nombre de demandes et pour être le plus équitable possible, les salariés de l'intra et de l'extra pourront s'inscrire sur une seule location en venant sur place, aux permanences du CSE ou par mail (cesjd@orange.fr) le jeudi 05 février 2026.

Les demandes seront alors réparties dans les enveloppes correspondantes aux sites disponibles.

A l'issue de la permanence, un tirage au sort en présence des élus membres du bureau déterminera l'attribution (modalités sans critères d'attribution).

Location à la quinzaine (hébergement de plein air)

Tarif 1 - 620 euros

ESPAGNE (camping Mistercamp - Mobil Home Clim places)

Tarif 2 - 660 euros

SOULAC (camping Sandaya - Mobil Home Clim 6 places) - **ILE DE RE** (camping Sunelia - Mobil Home Clim 6 places)

BIDART (camping Yellow Village - Mobil Home Clim places)

Tarif 3 - 720 euros

CORSE (camping Sandaya - Mobil Home 6 places)

Du samedi 4 juillet au samedi 18 juillet 2026

Du samedi 18 juillet au samedi 1^{er} août 2026

Du samedi 1^{er} août au samedi 15 août 2026

Du samedi 15 août au samedi 29 août 2026

Location à la semaine (hébergement de plein air)

Tarif 1 - 340 euros

VOLONNE (camping Sunelia - Mobil Home 6 places)

Tarif 2 - 390 euros

ARDECHE (camping Sandaya - Mobil Home Clim 6 places) - **CAMARGUE** (camping Sunelia - Mobil Home Clim 6 places) - **FRONTIGNAN** (camping Sandaya - Mobil Home Clim 6 places) - **LA CROIX VALMER** (camping Mistercamp - Mobil Home 5/6 places) - **SERIGNAN** (camping Sandaya - Mobil Home Clim 6 places) - **VENDRES** (camping Sandaya - Mobil Home Clim 6 places) - **VIAS** (camping Sandaya - Mobil Home Clim 6 places)

Du samedi 4 juillet au samedi 11 juillet 2026

Du samedi 11 juillet au samedi 18 juillet 2026

Du samedi 18 juillet au samedi 25 juillet 2026

Du samedi 25 juillet au samedi 1^{er} août 2026

Du samedi 1^{er} août au samedi 08 août 2026

Du samedi 08 août au samedi 15 août 2026

Du samedi 15 août au samedi 22 août 2026

Du samedi 22 août au samedi 29 août 2026

(Appartement en résidence) Location à la semaine

Tarif 1 - 180 euros

PRAZ DE LYS (appartement 4 places) - **SERRE CHEVALIER** (appartement 4 places)

Tarif 2 - 310 euros

MERIBEL LES ALLUES (Appartement 4 places - Savoie)

Tarif 3 - 340 euros

SAINT RAPHAEL (Appartement 5/6 places - Var) - **SAINT MANDIRER** (Appartement 4 places - Var) – **PARIS 15^{ème}** (Appartement 4 places)

Tarif 4 - 390 euros

CANNES (Appartement 6 places - Côte d'Azur)

Praz de Lys - Haute Savoie
Résidence « Les Mouflons »

Du samedi 20 juin au samedi 27 juin 2026
Du samedi 27 juin au samedi 4 juillet 2026

Serre Chevalier - Haute-Alpes
Résidence Maëva Clubhôtel

Du mercredi 1^{er} juillet au mercredi 8 juillet 2026
Du mercredi 8 juillet au mercredi 15 juillet 2026

Meribel les Allues - Savoie
Résidence Maëva ClubHôtel

Du samedi 18 juillet au samedi 25 juillet 2026
Du samedi 25 juillet au samedi 1^{er} août 2026
Du samedi 1^{er} août au samedi 8 août 2026
Du samedi 8 août au samedi 15 août 2026

Paris 15^{ème} - Porte de Versailles
Résidence Adagio apart-hôtel

Du vendredi 10 juillet au vendredi 17 juillet 2026
Du mercredi 8 juillet au mercredi 15 juillet 2026
Du vendredi 31 juillet au vendredi 7 août 2026
Du vendredi 7 août au vendredi 14 août 2026

St Raphaël - Var
Résidence Maëva Clubhôtel

Du samedi 15 août au samedi 22 août 2026
Du samedi 22 août au samedi 29 août 2026

St Mandrier - Var
Résidence Maëva Clubhôtel

Du dimanche 2 août au dimanche 9 août 2026
Du dimanche 9 août au dimanche 16 août 2026

Cannes, Alpes Maritimes
Résidence Maëva « Villa Livia »

Du samedi 18 juillet au samedi 25 juillet 2026
Du samedi 25 juillet au samedi 1^{er} août 2026

Si vous n'avez pas pu vous positionner sur une période de multipropriétés cet été,
vous avez la possibilité de louer Anneyron ou Saint Jeures

Du samedi au samedi uniquement sur 7 jours consécutifs maximum

Location sur juillet : Anticipation possible du 10 au 31 janvier 2024
(voir règle « location par anticipation ») – Attribution le mardi 6 février 2024

Location sur août : Anticipation possible du 10 au 29 février 2024
(voir règle « location par anticipation ») – Attribution le mardi 5 mars 2024

PAS D'ATTRIBUTION DE POINTS

Tarif 1 - 161 euros

SAINT JEURES (Maison 8 places - Haute Loire)

Tarif 2 - 182 euros

ANNEYRON (Mobil Home 5 places - Drôme)

Du samedi 4 juillet au samedi 11 juillet 2026

Du samedi 18 juillet au samedi 25 juillet 2026

Du samedi 1^{er} août au samedi 08 août 2026

Du samedi 15 août au samedi 22 août 2026

Du samedi 11 juillet au samedi 18 juillet 2026

Du samedi 25 juillet au samedi 1^{er} août 2026

Du samedi 08 août au samedi 15 août 2026

Du samedi 22 août au samedi 29 août 2026

Formulaire d'inscription disponible aux permanences et sur le site du CSE

- Dépôt possible directement au CSE
- Dépôt possible directement dans les boîtes aux lettres du CSE
- Envoi postal possible (cachet de la Poste faisant foi)

Nom et prénom du salarié

Service

Adresse.....
.....

Téléphone.....

Nombre d'enfants à charge

Un seul souhait de lieu

Un seul souhait de date

Tarif

ci-joint un chèque de 20%
du montant total de la location soit €
libellé à l'ordre du CSE St Jean de Dieu

ATTRIBUTION

LE JEUDI 15 JANVIER 2026
avec tirage au sort public à 14 heures

La fiche d'identification 2026 dématérialisée devra être joint à votre formulaire. Elle sera disponible à compter du lundi 15 décembre prochain sur le site du CSE.

INSCRIPTION

jusqu'au
jeudi 8 janvier 2026
dernier délai